



ARRETE MUNICIPAL D'INTERDICTION

Publié le 15 janvier 2026

Le Maire de la ville d'Auby,

Considérant **que « les conditions atmosphériques actuelles ne permettent pas l'utilisation des stades de football municipaux »**

ARRETE

Article 1 : Le terrain de football au Stadium Aldebert Valette et le complexe Joliot Curie (stade Fromentin) seront interdits du jeudi 15 janvier 2026 au mardi 21 janvier 2026 inclus pour les entraînements et les matchs officiels.

Article 2 : Monsieur le responsable des Espaces Verts, Monsieur le responsable du Service Municipal des Sports, Monsieur le Responsable du Service Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté publié en ses formes et lieux ordinaires.

Article 3 : Ampliation de cet arrêté transmise à :

Monsieur le Président de L'Union Sportive Aubyeoise
Monsieur le Président de l'AAFA
Monsieur le Président des Anciens des Asturies
Monsieur le Président du District Escaut 59590 Raismes Fax n° 03 27 25 57 14
Monsieur le Président du District Artois 62800 Liévin Fax n° 03 21 45 63 21

Fait à Auby, le 15 janvier 2026


Le Maire,
Bernard CZECH.

6.1_ARR_20260115_Police Municipale_B.CZECH_005